



CONTRAT D'ACCUEIL / ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS

JUSQU'AU MOIS PRÉCÉDANT LE 4^{ÈME} ANNIVERSAIRE

RELEVANT DE LA CAF/SNCF

(PRESTATION DE SERVICE UNIQUE)

ANNÉE 2022-2023

NOM :	DATE DE NAISSANCE :
PRENOM :	ANNEE DES 4 ANS :
JARDINIÈRE :	N° ALLOCATAIRE CAF :
DATE D'EFFET CONTRAT (à partir de) :	

SEMAINE 1 : Veuillez saisir le planning en mettant une **croix** dans les cases correspondantes..

	Matin (4 heures, sauf mercredi 5 heures)	Midi (2 heures)	Après-midi (2 heures)	GARDERIE	
				De 16h à 17h	De 17h à 18h
LUNDI					
MARDI					
MERCREDI 7h45 / 12h45					
JEUDI					
VENDREDI					

TOTAL DU TEMPS D'ACCUEIL HEBDOMADAIRE :

SEMAINE 2 pour les mi-temps (à ne remplir que si différent de SEMAINE 1) :

	Matin (4 heures, sauf mercredi 5 heures)	Midi (2 heures)	Après-midi (2 heures)	GARDERIE	
				De 16h à 17h	De 17h à 18h
LUNDI					
MARDI					
MERCREDI 7h45 / 12h45					
JEUDI					
VENDREDI					

TOTAL DU TEMPS D'ACCUEIL HEBDOMADAIRE: sem 1 + sem 2 =

2

Ces réservations valent pour engagement et seront facturées.

Note d'information des allocataires :

Nous tenons à vous informer que la Caisse d'allocations Familiales de Strasbourg met à votre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Vous avez la possibilité de régler la participation mensuelle moyenne, calculée au dos, au plus tard le 10 du mois, et une régularisation sera faite en cours d'année et en fin d'année scolaire, ou en cas de départ anticipé, lors du départ.

Si vous optez pour le règlement de la participation annuelle, cochez cette case :

Préciser le mode de paiement, dès réception de la facture mensuelle :

- virement (mettre votre nom dans le libellé) chèque espèces prélèvement

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION : NE PAS REMPLIR

CONTRAT FINANCIER PRESTATION SERVICE UNIQUE
POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS

Pour les familles relevant de la CAF



Si l'enfant a 4 ans pendant l'année scolaire, veuillez aussi signer le CONTRAT D'ACCUEIL HORS PSU.

(H)..... x (S) = NOMBRE D'HEURES PAR MOIS

..... (M)

H : temps d'accueil hebdomadaire en heures

S : nombre de semaines d'ouverture à l'année, 35 ou 36, ou jusqu'à la fin de l'année scolaire, si entrée en cours d'année.

M : nombre de mois (jusqu'à fin juin)

Nous nous engageons à nous acquitter en retour de la participation sollicitée, qui s'établit ainsi :

RESSOURCES ANNUELLES (revenus nets imposables avant abattement) : €

+ PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES : €

PENSIONS ALIMENTAIRES VERSEES : €

= RESSOURCES RETENUES DIVISEES PAR 12 : €

X TAUX D'EFFORT APPLICABLE : %

(en fonction du nombre d'enfants à charge, soit __ enfant(s) pour votre foyer)

=TAUX HORAIRE : € / heure

Empty box for hourly rate

XTEMPS D'ACCUEIL FORFAITAIRE MENSUEL : HEURES

= PARTICIPATION FAMILIALE MENSUELLE MOYENNE :

€

Empty box for monthly participation

RESERVE A L'ADMINISTRATION : NE PAS REMPLIR

En cochant la case, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'Association

J'autorise le gestionnaire à communiquer des informations à la CAF

Nom, prénom, et signature(s) du (des) parent(s) ou du (des) responsable(s) légal(aux) :

A

Le

Signature du responsable de la structure